



DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

■ Forcalquier

ZA les Chalus

Du mardi au samedi

De 9h à 12h - 14h à 18h

■ Saint-Etienne-les-Orgues

Quartier le Couletas

Du mardi au samedi

De 9h à 12h - 14h à 17h

■ Fermeture

les jours fériés

Augmentation des horaires
d'ouverture de la déchèterie
de Saint-Etienne les-Orgues

Ouverture de la déchèterie intercommunale de Forcalquier

À partir du
mardi 4 mars 2014
à 9 heures



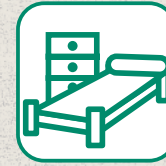
La communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure est équipée de deux déchèteries pour le dépôt des déchets ménagers des habitants de son territoire.

DÉCHETS MÉNAGERS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE



DEEE

* Déchets d'équipement électrique et électronique



MOBILIER



BOIS



CARTONS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



DÉBLAIS / GRAVATS



LAMPES



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



AMIANTE / CIMENT



BIDONS SOUILLÉS



PNEUMATIQUES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)



EMBALLAGES RECYCLABLES



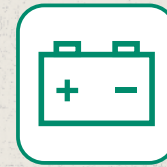
VERRES



JOURNAUX / REVUES



TEXTILES



BATTERIES



PILES ET ACCUMULATEURS



CARTOUCHES ENCRE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Les véhicules entrants dans les déchèteries doivent rouler au pas.
- Les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes sont interdits.
- L'accès aux déchèteries est interdit aux personnes n'effectuant pas de dépôt.
- Les enfants sont acceptés dans un but pédagogique, ils doivent être tenus par la main.
- Les animaux domestiques sont interdits et doivent rester dans les véhicules.
- Il est strictement interdit de descendre dans les bennes et d'entrer dans les locaux pour s'adonner à de la récupération.
- Il est interdit de fumer sur le site.

La communauté de communes dégage sa responsabilité si un accident survenait en cas de non respect des consignes de sécurité.

Tout usager ne respectant pas le règlement peut se voir interdire l'accès aux déchèteries.
Sites placés sous vidéo-protection

Le règlement interne complet des déchèteries est affiché sur chaque site. Il est également consultable sur le site internet de la communauté de communes www.forcalquier-lure.com.

Les usagers sont tenus de faire le tri de leurs déchets. Les gardiens sont présent pour les accompagner.

MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

- L'accès aux déchèteries est conditionné par la présentation d'une carte d'accès. La carte d'accès est réalisée sur place lors de la première visite sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (Kbis pour les professionnels).
- **Les particuliers** résidant sur le territoire de la communauté de communes peuvent s'y rendre gratuitement sur présentation de la carte d'accès.
- Le volume de déchets déposés autorisé est limité à 3 m³ par semaine pour les gravats et 5 m³ par semaine pour les végétaux.
- **Les professionnels** sont autorisés à déposer gratuitement les déchets suivant : métaux, cartons, déchets d'équipements électriques et électronique, les piles et batteries, les lampes, les huiles et les déchets dangereux conditionnés dans de petits contenants.
- Les déchets végétaux sont acceptés contre tarification (8€/m³) sans limitation de dépôt.
- Pour les autres déchets (gravats, tout venant, fibrociment), se renseigner auprès des professionnels locaux.



*aux abords des points de collecte
des ordures ménagères et dans
la nature...*



Le règlement interne des déchèteries est affiché sur chaque site et consultable sur le site internet de la

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

Le Grand Carré, BP 41, 13 bd des Martyrs, 04301 Forcalquier Cedex
contact@forcalquier-lure.com – www.forcalquier-lure.com